

// Le Flûteau nageant

Luronium natans (L.) Raf.



PLANTES À FLEURS

MARES & ÉTANGS

VULNÉRABLE

DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Plante vivace aquatique.

Floraison : De mai à septembre, dispersion des graines par l'eau.

Taille : de 10 à 60 cm (selon la profondeur d'eau).

Caractéristiques : Le Flûteau nageant possède une tige souterraine horizontale (rhizome) lui permettant de se multiplier de façon végétative. Il peut être observé sous deux formes : aquatique et terrestre avec à chaque fois des morphologies différentes (voir illustrations).

Usages : Pas d'usage connu de cette plante à ce jour.

Confusions possibles : A l'état végétatif, les sources de confusion sont multiples : avec la Baldélie fausse-renoncule, le Plantain d'eau, avec certains potamots ou encore avec l'Étoile d'eau. En fleur, confusion possible avec la Baldélie fausse-renoncule (appelée aussi Flûteau fausse-renoncule).

ÉCOLOGIE

Le Flûteau nageant se rencontre dans une gamme d'habitats assez large : rivières, bras morts, mares, étangs, fossés et même des ornières de chemins forestiers.

Le Flûteau nageant apprécie peu la compétition des autres végétaux. Il est également sensible aux altérations de la qualité de l'eau notamment l'apport excessif d'éléments nutritifs. Néanmoins, il présente la particularité de pouvoir s'adapter à des conditions écologiques variables (hauteur d'eau

variable, période d'assec prolongé). Il est donc courant de l'observer sous sa forme typique aquatique mais aussi terrestre.



© MNHN/CBNRP - J. Mondion

Etang à Flûteau nageant

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?



© MNHN/CBNRP - J. Mondion

Forme aquatique du Flûteau nageant

Feuilles des rosettes terrestres souvent plus aigües à l'extrémité

Fleurs souvent solitaires à trois pétales blancs

Feuilles flottantes à nervures apparentes et nettement arrondies aux extrémités (ovales)

© MNHN/CBNRP - J. Mondion



Forme terrestre du Flûteau nageant

MENACES

Les menaces peuvent être directes (sur l'espèce) :

- prédation par la faune
- concurrence avec d'autres espèces végétales

ou indirectes (sur l'habitat de l'espèce) :

- comblement des mares
- dégradation de la qualité de l'eau
- gestion artificielle inadaptée des niveaux d'eau.

À RETENIR :

→ Le Flûteau nageant est actuellement connu dans **67 communes** en Centre-Val de Loire. La **Sologne** et la **Brenne** regroupent les principales populations.



POUR EN SAVOIR +

Bibliographie :

Bardin Ph., 2011. [Plan national d'actions](#) en faveur du Flûteau nageant. CBNBP - MEED. 183p.

Mondion J., 2015. Déclinaison régionale du PNA en faveur du Flûteau nageant en Centre. CBNBP - DREAL - AELB. 41p.

Sur le site du CBNBP :

[Flûteau nageant](#)

Sur le site de l'ORB :

[Espèces menacées](#)

Rédacteurs :

CBNBP, mars 2016.



STATUT DE L'ESPÈCE

Classement dans les listes rouges :

LC : non menacé

VU : menacé / Vulnérable

LR mondiale, européenne, nationale

LR régionale

LC

NT

VU

EN

CR

CR*

Degré de menace

Protection nationale : ramassage, destruction, vente ou achat de plants sauvages **interdits**.

Protection européenne : espèce **NATURA 2000**

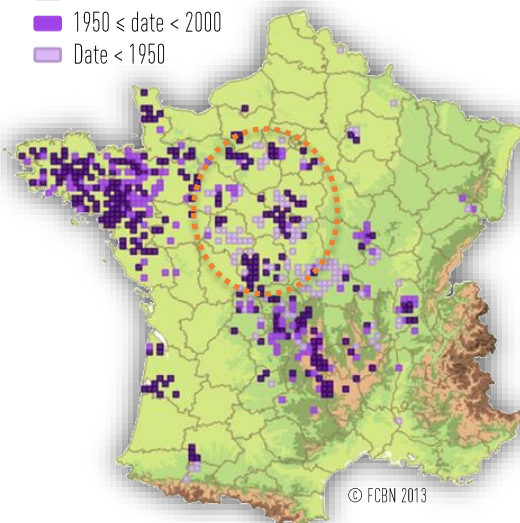
Plan national d'actions (PNA) : déclinaison en Centre-Val de Loire

SITUATION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

■ Date ≥ 2000

■ 1950 ≤ date < 2000

■ Date < 1950

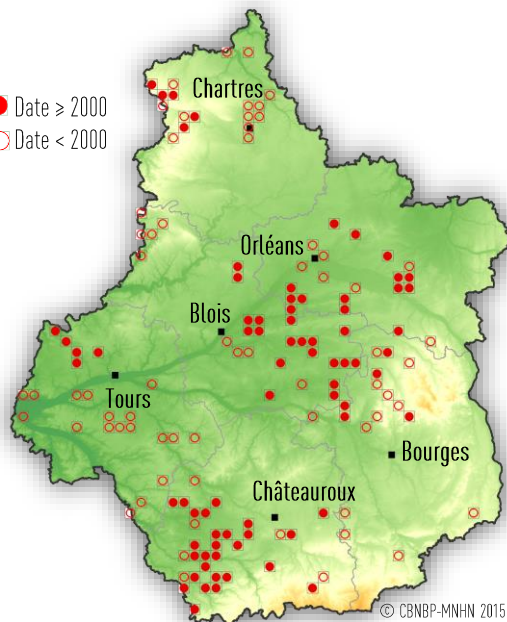


© FCBN 2013

Répartition du Flûteau nageant en France, selon la date d'observation (mailles 10x10 km)

● Date ≥ 2000

○ Date < 2000



© CBNBP-MNHN 2015

Répartition du Flûteau nageant en région Centre-Val de Loire, selon la date d'observation (mailles 5x5 km)

Contexte national :

Le Flûteau nageant est uniquement présent en Europe et la France constitue un bastion important pour cette espèce. Il est surtout localisé dans la moitié ouest (espèce dite d'affinité atlantique), en Bretagne notamment.

Répartition régionale :

Le Flûteau nageant est bien implanté en Centre-Val de Loire notamment en Brenne et en Sologne. Il serait présent dans une moindre mesure dans le Perche, en Gâtine tourangelle, et en Forêt Domaniale d'Orléans.

Malgré une répartition régionale connue moins large qu'autrefois, le Flûteau nageant est encore présent dans 67 communes (soit 75 mailles) depuis 2000.

Mesures de préservation :

En tant qu'espèce de la directive européenne, le Flûteau nageant bénéficie d'actions de préservation et de gestion dans des périmètres NATURA 2000. Depuis 2014, le PNA en faveur de cette espèce est décliné en région Centre-Val de Loire. Animé par le CBNBP en collaboration avec des partenaires régionaux, ce plan vise à mieux connaître la distribution de cette espèce et son degré de menace dans la région.